

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
30 JANVIER 2019 À 18 H 30**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

**AFIN D'AUTORISER L'OCCUPATION DU SOUS-SOL DE L'ÎLOT SAINT-MARTIN SITUÉ AU
716-752, RUE RICHMOND
(SECTEUR PETITE-BOURGOGNE)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 14 janvier 2019, le conseil d'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **30 janvier 2019 à 18 h 30** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le site du projet est situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne et occupe la partie sud d'un îlot formé des rues Saint-Jacques, Richmond, Saint-Martin et Saint-Antoine Ouest.

Ce premier projet de résolution vise la transformation de l'espace sous la dalle de l'îlot Saint-Martin en centre des opérations d'entretien de la plomberie et de l'électricité du parc immobilier de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Le projet comprend notamment un stationnement pour fourgonnettes (6-8 unités) et pour voitures (5 unités) et un quai de chargement qui seront accessibles par la rue Richmond, ainsi que des cabinets d'entreposage, des bureaux et des espaces pour les employés.

Le projet déroge à l'usage H.1-5 (habitation - 1 à 12 logements) actuellement autorisé. L'usage spécifique « entrepreneurs et matériaux de construction » de la catégorie d'usages C.6(1) (commerces lourds) doit être autorisé via le projet particulier d'occupation.

Le projet est non susceptible d'approbation référendaire conformément à l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, puisqu'il vise un projet relatif à du logement destiné aux personnes ayant besoin d'aide.

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 17 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude